



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 août 2019 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2019-08-6419: Autorisation signature « la renonciation et décharge de responsabilité et transaction »

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville la renonciation, décharge de responsabilité et transaction entre la Ville de Beauceville et Les Placements Éric Bernard et Gestion Michel Bernard Inc. concernant l'immeuble sise sur le lot 3 487 784 correspondant à l'adresse civique du 664 à 664C, boulevard Renault, Beauceville et faisant partie de la présente résolution comme si au long reproduit.

R-2019-08-6420: Modalités des versements au traitement des élus

Considérant que la loi sur le traitement des élus municipaux permet de déterminer les modalités des versements de la rémunération et l'allocation de dépenses par résolution;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la rémunération et l'allocation de dépenses versées à monsieur le maire soient versées hebdomadairement;

Que la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux autres membres du conseil soient versées mensuellement.

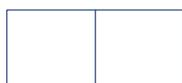
R-2019-08-6421: Autorisation d'appliquer sur le programme FARR

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

Que la Ville de Beauceville autorise monsieur François Langevin, directeur des loisirs à appliquer sur le programme FARR pour l'achat des mini-bandes et buts afin d'être conforme aux exigences du hockey des novices et MAGH.

4- Période de questions

Aucune question n'est posée.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019 (suite)

5- **Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2019-08-6422: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

